

La cour des comptes plaide pour un troisième aéroport parisien

La Tribune, 10/07/08

LES FAITS. Dans un rapport sur le secteur aéroportuaire publié hier, la Cour demande à l'Etat de réfléchir "dès à présent" sur une alternative à la saturation de Roissy attendue pour 2025.

Depuis l'abandon du projet en 2002 par le gouvernement Raffarin, l'épineuse question du troisième aéroport parisien, qui avait suscité un long et vif débat à l'époque, était tombée dans l'oubli. Pas pour la Cour des comptes, qui préconise de remettre le dossier sur la table. Dans son rapport sur le secteur aéroportuaire français publié le 9 juillet, l'institution de la rue Cambon regrette l'absence de réflexion pour faire face à la saturation de Roissy CDG, qu'elle estime autour de 2025. "Les défauts constatés jusqu'ici quant à la réflexion, l'anticipation et la communication sur cette perspective sont préoccupants", explique la Cour. Et d'ajouter : " La capacité de pistes et de la navigation aérienne ..., les nuisances sonores et, dans une mesure nettement moindre, les capacités des aéroports constituent les 3 paramètres clés de la réflexion sur la possibilité de densification du trafic à CDG et l'opportunité de l'aménagement d'une nouvelle plate forme, dont le besoin pourra se faire sentir autour de 2025".

UNE CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR ROISSY

Le texte reconnaît que cette échéance pourrait être décalée de quelques années en raison de progrès du contrôle aérien, de l'éventuelle transformation de l'exercice du métier de transporteur aérien (utilisation d'avions plus gros...) en raison de la charte du pétrole, voire en cas de nouvelles avancées technologiques majeures en termes de réduction d'émissions sonores. Néanmoins, "en dépit de cette incertitude sur l'horizon de saturation de Roissy, l'Etat ne peut s'abstenir de prendre dès à présent les dispositions préservant sa capacité d'offrir, le moment venu, un complément à Roissy". Pour enfoncer le clou, la Cour critique la cohérence du "troisième réseau aéroportuaire dans le bassin parisien", un système visant à faire de Beauvais, Châlons-Vatry et Châteauroux des relais de Roissy. Une flèche qui vise l'un des piliers de la politique aéroportuaire décidée après 2002 pour justifier l'abandon du projet de créer un troisième aéroport parisien à Chaulnes (Somme) acté un an plus tôt par le gouvernement Jospin. "Les années passées ont permis de constater que le développement d'un troisième réseau aéroportuaire ne paraissait pas pouvoir offrir une alternative viable à un éventuel aéroport", indique la Cour. Aujourd'hui, la question d'un troisième aéroport n'est pas à l'ordre du jour du gouvernement.

L'an dernier, le Chef de l'Etat avait émis le souhait de densifier le trafic de Roissy en exploitant toutes les possibilités de développement durable avant de songer au troisième aéroport. A l'automne, une charte du développement durable pour Roissy sera élaborée. Néanmoins, le ministre de l'Ecologie a répondu à la Cour des comptes qu'il allait s'atteler à définir une vision prospective du développement de Roissy à long terme.

Cf intégralité du rapport <http://www.ccomptes.fr/CC/Theme-162.html>